



LES NOTIONS DE BASE EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

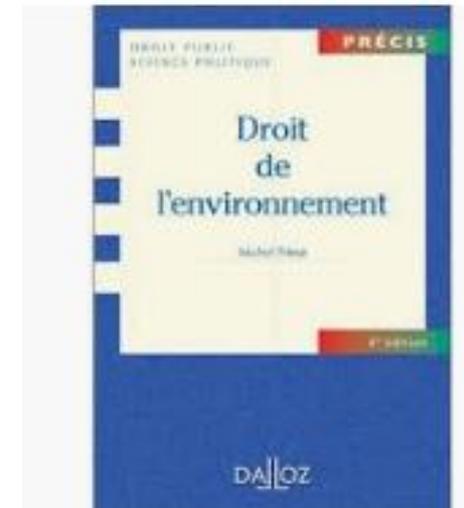


Le droit de l'environnement

L'alliance entre les sciences de la nature et les sciences juridiques ont fait ressortir le droit de l'environnement considéré comme la troisième génération des droits de l'homme



En entend par droit de l'environnement, le droit de protection, droit de préservation et de sauvegarde de la nature et de sa composante, c'est la lutte contre toutes nuisance pouvant atteindre l'espace rural, urbain et le patrimoine naturel et culturel.



**Sciences de la nature et
de la vie +
sciences juridiques**



- ▶ La sauvegarde, la protection et la préservation de l'environnement et de sa qualité ;
- ▶ La sécurité sanitaire de l'être humain ;
- ▶ La gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- ▶ La lutte contre les problèmes de l'environnement, sur l'échelle régionale voir aussi planétaire et leurs conséquences sur la vie des humains, des végétaux et des animaux.
- ▶ Protéger le sol, l'air et l'eau et réparer les dommages causés par l'homme.

L'Algérie VS droit de l'environnement

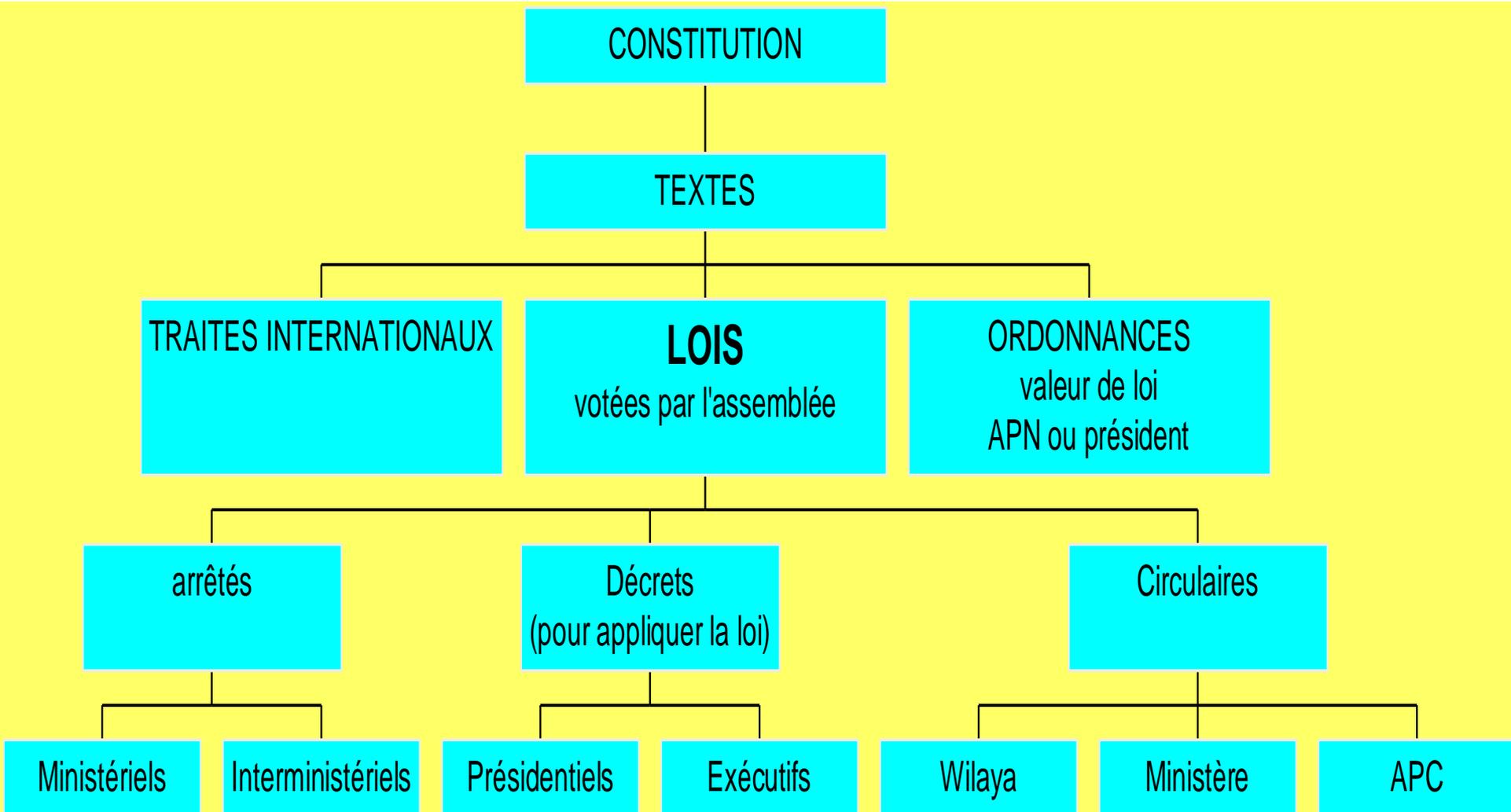
l'Algérie a marqué son adhésion à cette alliance en 1983 via **l'article 01 du premier chapitre de la Loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement**, qui dans son contenu appelle à :

- ▶ la protection, la restructuration et la valorisation des ressources naturelles,
- ▶ la prévention et la lutte contre toute forme de pollution et nuisance,
- ▶ l'amélioration du cadre et de la qualité de la vie.

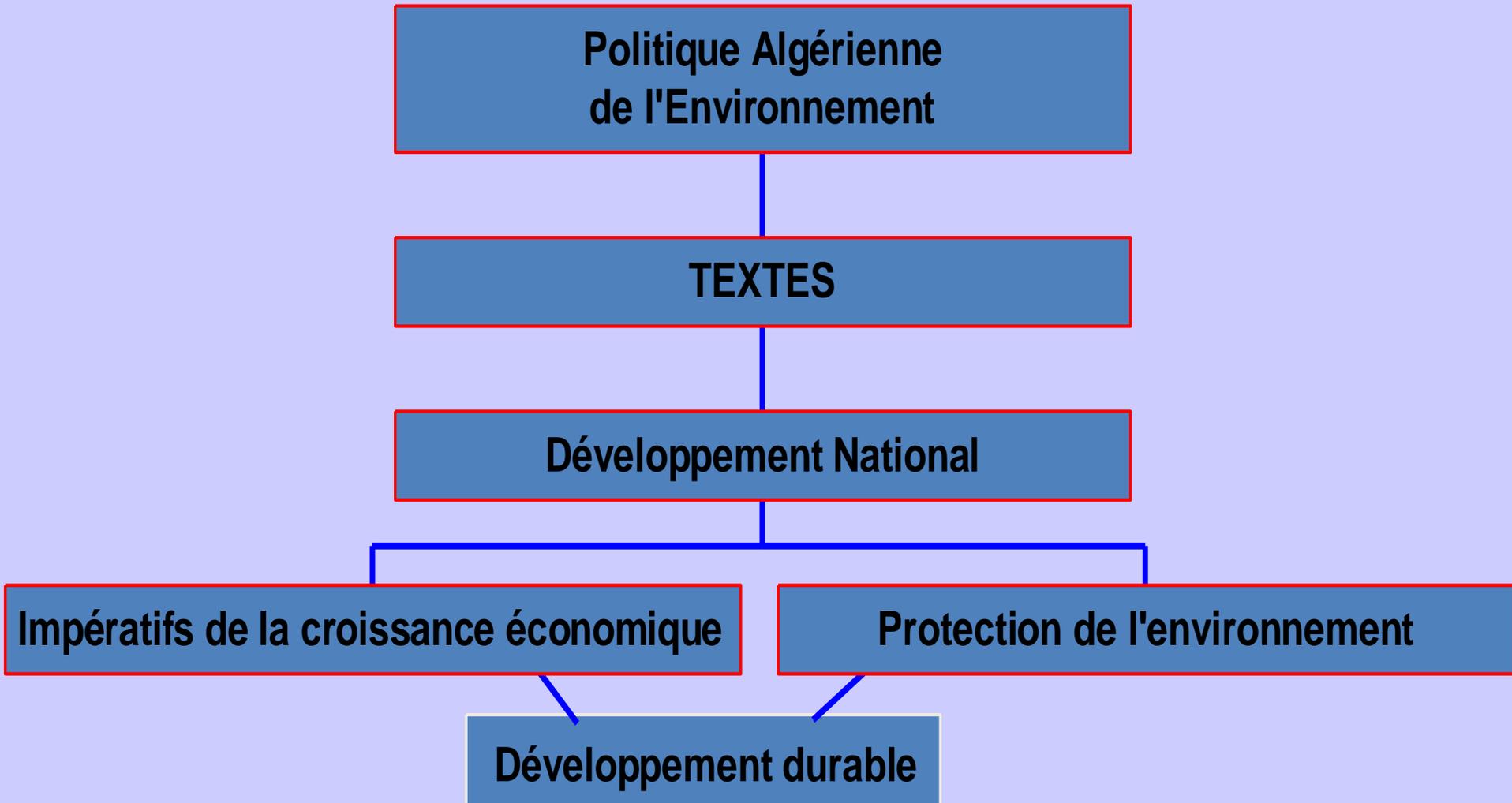
D'un point de vue législatif



DROIT ADMINISTRATIF



LEGISLATION ET REGLEMENTATION relative à la Protection de l'Environnement et Conservation de la Nature



L'Algérie affiche son intérêt face aux problématiques liées à l'Environnement

- Participation aux travaux de la première Conférence Mondiale à Stockholm en 1972 sous l'égide des Nations Unies: l'Environnement est un problème Planétaire; toute politique à long terme n'est envisageable que dans un contexte international.
- Création du Comité National de l'Environnement (C.N.E) en 1974 : organe consultatif qui a pour mission de proposer les éléments essentiels de la politique environnementale dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique et social
- Loi 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement..
- Création de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement **(A.N.P.E.)**

Loi 83 - 03 du 5 février 1983

la Protection de l'Environnement



Mise en œuvre d'une politique nationale de la protection de l'environnement



Protection
Restauration
Valorisation
des
ressources
naturelles



Prévention
Lutte contre toute forme
de pollution et de
nuisance



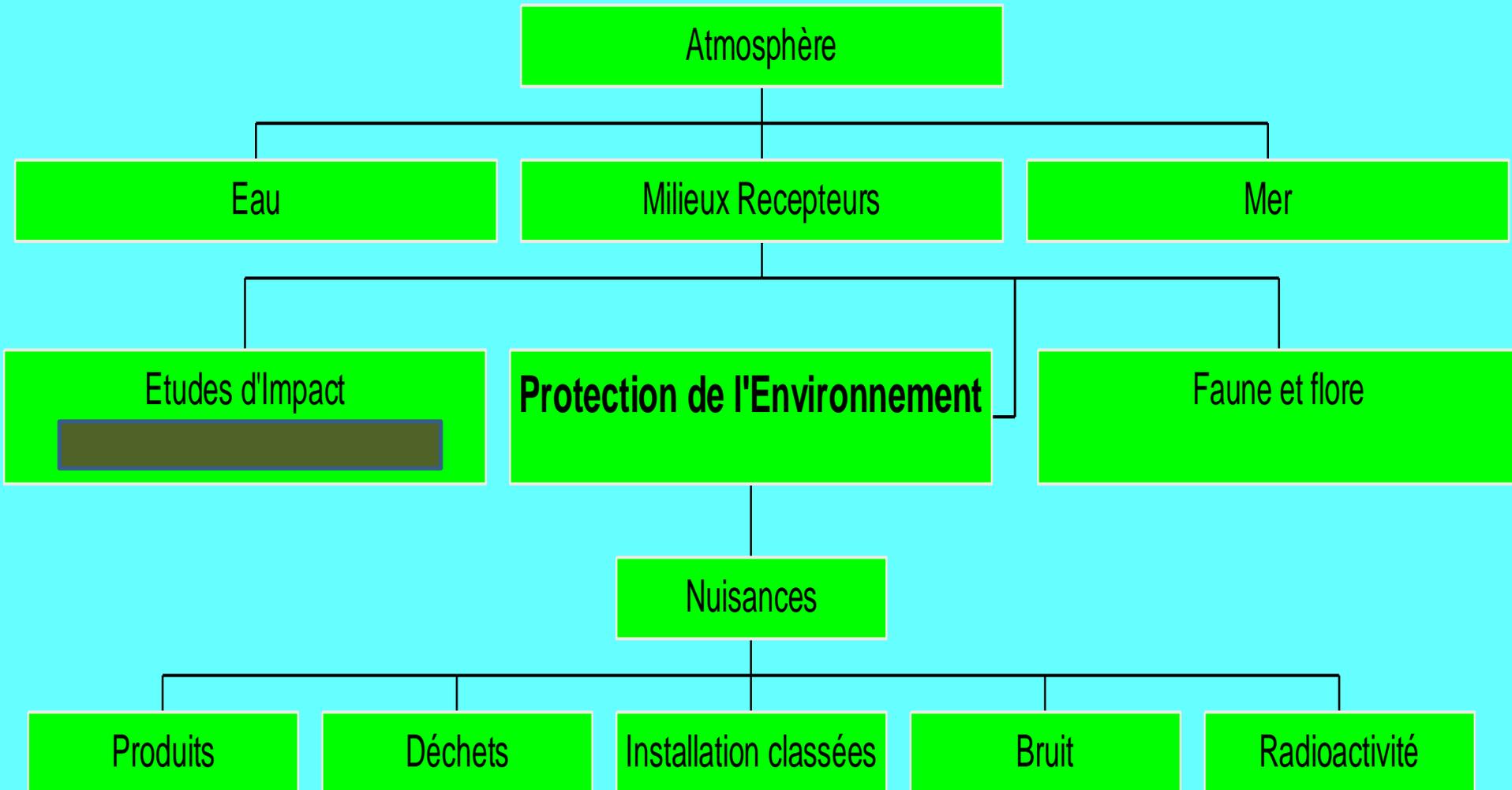
Amélioration
du cadre et
de la qualité
de vie

Loi - Cadre relative à la protection de l'environnement

- Loi fondamentale qui édicte les principes généraux couvrant les principaux aspects de la protection de l'environnement

- - **Faune et Flore** : réserves naturelles, parcs nationaux...
- - **Milieus récepteurs** : atmosphère, eau, mer
- - **Nuisances** générées par les installations classées: déchets, radioactivité, substances chimiques, bruit...

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Le secteur de l'environnement en Algérie

Année	Rattachement
1977	Ministère de l'hydraulique
1981	Secrétariat d'état aux forêts et à la mise en valeur des terres
1984	Ministère de l'hydraulique
1988	Ministère de l'intérieur et de l'environnement et Ministère de l'agriculture
1990	Ministère délégué à la recherche , à la technologie et à l'environnement
1992	Ministère de l'éducation nationale
1993	Ministère chargé des universités
1994	Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT...

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT

Direction de l'Administration
et des Moyens

Direction de la Prévention de
Pollutions et des nuisances

Direction de la Biodiversité
et des Espaces Naturels

Direction de l'Education Environnementale
et de l'Action Internationale

Direction de l'Application
et de la Réglementation

Budget et Comptabilité

Environnement industriel

Espèces et espaces protégés

Formation, Education, et Sensibilisation

Etudes d'impacts, autorisation et visas

Personnel et Moyens

Ville et environnement

Préservation des sols
contre la désertification et l'érosion

Information et Banque de données

Suivi et Contentieux

Fonds National de l'Environnement

Risques majeurs et
technologies propres

Protection des ressources
naturelles et des écosystèmes

Action Internationale

Surveillance de l'environnement

INSPECTION GENERALE

INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE WILAYA

RESEAU DE LABORATOIRES D'OBSERVATION DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU D'HYGIENE COMMUNALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La MINISTRE

Le Secrétaire Général

Le Chef de Cabinet

L'Inspection Générale

deux (2)
Directeurs d'études

le Bureau ministériel
de la sûreté interne
du ministère

le Bureau
d'Ordre Général

Huit (8) chargés d'études
et de synthèse, chargés de la préparation et de
l'organisation des activités du ministre

deux (02)
INSPECTEURS

la Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable

DSEPPE

SD de la sensibilisation et de
l'éducation environnementales

SD du partenariat dans le
domaine de la protection de
l'environnement

DEEE

SD de l'évaluation des
études d'impact

SD d'évaluation des études
de dangers et des audits
environnementaux

DCC

SD d'adaptation aux
changements climatiques,

SD d'atténuation aux
changements climatiques

DPCBE

SD de la préservation du patrimoine
naturel et biologique et des espaces verts

SD de la préservation du littoral,
du milieu marin et des zones humides

SD de la préservation et de la valorisation des
écosystèmes montagneux, steppiques
et désertiques

DPEI

SD de la gestion des déchets,
substances et produits
chimiques dangereux

SD de la promotion des technologies
propres, et de la valorisation des déchets
et sous-produits industriels

SD des établissements classés et de
la prévention des risques et nuisances
industriels

DPEU

SD des déchets ménagers et
assimilés, encombrants et inertes

SD des nuisances sonores et
visuelles, de la qualité de l'air et
des déplacements propres

SD des rejets liquides urbains

La Direction du Développement, de la promotion, et de la Valorisation des Énergies renouvelables

SD du développement et de la
valorisation des énergies
renouvelables

SD de la veille et de la
prospective

SD de la promotion et de la
vulgarisation des énergies renouvelables

la Direction de la Réglementation, des Affaires Juridiques et du Contentieux

SD de la réglementation

SD des affaires juridiques et du contentieux

la Direction de la Coopération

SD des affaires bilatérales

SD de la coopération multilatérale

la Direction des Ressources Humaines, de la Formation et de la Documentation

SD des ressources humaines

SD de la formation

SD de la documentation

la Direction de la Planification, du Budget et des Moyens

L'ALGERIE **ADHERE** AUX TRAITES INTERNATIONAUX

- L'Algérie a ratifié une vingtaine de conventions et protocoles internationaux conclus dans le domaine de l'environnement et portant sur :
 - - la protection de la mer
 - - la protection des ressources biologiques naturelles
 - - la protection de l'atmosphère
 - - la lutte contre la désertification
 - - le contrôle des déchets dangereux
 - Le plan climat

Coopération Internationale

Le défi

L'Algérie est le plus grand pays d'Afrique et le plus peuplé du Maghreb. Le produit intérieur brut augmente en moyenne de 1,4 % par an, un développement qui (comme celui de l'économie entière) dépend principalement de la production et de l'exportation de pétrole et de gaz naturel. Près de la moitié des 40 millions d'Algériens sont âgés de moins de 25 ans. Le défi majeur à relever en matière de politique économique est la création de suffisamment d'emplois au bénéfice de la population jeune, dont la croissance rapide se poursuit. Les ressources naturelles du pays sont soumises à des pressions de plus en plus fortes en raison de la croissance démographique et économique mais aussi du changement climatique. Ces problématiques se font sentir particulièrement dans le nord du pays, où 68% de la population vivent sur un cinquième du territoire national.

Coopération Internationale

- **Projet PNUD**: renforcement des capacités nationales pour la protection de l'environnement
- **Projet avec le Fonds Mondial pour l'Environnement**
 - Mise en place d'un système de gestion de la pollution pétrolière
 - Elaboration de stratégie et programme national sur la diversité biologique.
 - Programme d'action pour la Méditerranée consacré à la pollution

Projet de coopération avec GiZ-Allemagne/ Exemple concret:

Coopération Internationale

Cas de la GIZ

Gouvernance environnementale et biodiversité - GENBI

Partenaire politique	Ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables (MEER)
Durée	11/2014 – 12/2019
Chef de programme	Rolf Dietmar
Commettant	BMZ (projet bilatéral)

Objectif du programme

L'objectif du programme est d'introduire des instruments et approches de gouvernance environnementale destinés à assurer la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité, par exemple par la gestion de zones protégées à l'aide d'approches participatives.

Gestion des déchets et économie circulaire - PRODEC

Partenaire politique	Ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables (MEER)
Durée	11/2014 – 12/2019
Chef de programme	Ahmed Fekairi
Commettant	BMZ (projet bilatéral)

Objectif du programme

Le projet vise à améliorer les capacités humaines, institutionnelles et administratives des administrations locales, régionales et nationales ainsi que des entreprises gestionnaires pour la mise en œuvre d'une gestion des déchets intégrée et créatrice d'emplois.

Coopération Internationale

Cas de la GIZ

Renforcement des filières de recyclage - FILREC

Partenaire politique	Ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables (MEER)
Durée	01/2018 – 12/2020
Chef de programme	Ahmed Fekairi
Commettant	BMZ (projet bilatéral)

Objectif du programme

Renforcer durablement les filières de valeur dans la gestion des déchets et créer un système de collecte et de recyclage de déchets d'emballages et de pneus usagés.

Amélioration des Possibilités d'Emploi dans le secteur des Services Publics Com- munaux - PEMLO

Partenaire politique	Ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables (MEER)
Durée	01/2018 – 06/2022
Chef de programme	Ahmed Fekairi
Commettant	BMZ (projet bilatéral)

Objectif du programme

Le projet vise en partie à l'amélioration des possibilités d'emploi dans le secteur des services publics par l'amélioration du niveau de qualification du personnel.

Coopération Internationale

Cas de la GIZ

Appui au Plan National Climat - APNC

Partenaire politique	Ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables (MEER)
Durée	10/2014 – 10/2018
Chef de programme	Charlotte Siegerstetter
Commettant	BMZ (projet bilatéral)

Appui à l'Université panafricaine – et Mise en place de l'Institut des Sciences de l'Eau et de l'Energie (et du Changement Climatique) – Tlemcen (siège du projet: Ethiopie)

Partenaire politique	Ministère des Affaires étrangères (MAE), Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), Commission de l'Union africaine (CUA)
Durée	07/2011 – 02/2019
Chef de programme	Karen Hauff
Commettant	BMZ

Objectif du programme

Le programme contribue à ce que l'importance du changement climatique se reflète dans les politiques sectorielles adoptées et dans la planification du développement au niveau national et local. De plus, il soutient les acteurs du Ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement actifs dans ce domaine à mieux accomplir leurs missions et sensibilise la population sur les mesures à appliquer en matière de lutte contre le changement climatique.

Objectif du programme

L'Institut de l'Université panafricaine de l'eau, de l'énergie et du changement climatique (PAUWES) en Algérie contribue au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche appliquée dans les domaines de l'eau et de l'énergie (y compris le changement climatique) et donc au développement durable en Afrique.

ORGANISMES INTERNATIONAUX

- FME
 - PAM
 - AIO
 - METAP
 - CLEI
 - RAED
- Fonds pour l'Environnement Mondial
 - Plan d'Action pour la Méditerranée
 - Association Internationale pour la Méditerranée
 - Programme d'Assistance Technique pour l'Environnement en Méditerranée
 - Centre de Liaison pour l'Environnement International (basé à Nairobi)
 - Réseau Arabe pour l'Environnement International (Basé au Caire)

EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE



Diversité Biologique - Biodiversité

L'expression "diversité biologique" est apparue en 1980 et son usage s'est répandu après la publication d'un livre par Norse *et al.* (1980; *Conserving biological diversity in our national forests*). A partir des publications de Wilson (1988), la forme contractée apparaît: **Biodiversité (biodiversity)**

Protection de la Diversité Biologique

Les principaux outils à disposition :

- ❖ Traités internationaux
- ❖ Lois et dispositions nationales
- ❖ Protection d'espaces (réserves, parc nationaux)
- ❖ Réintroduction ou renforcement de populations
- ❖ Lutte contre l'introduction d'espèces invasives

Dispositifs de Protection de la Diversité Biologique

1. Les parcs nationaux

2. Les réserves naturelles

3. Les aires protégées

4. Réintroduction (ré établissement, réimplantation)

5. Renforcement d'espèces

6. Introductions de conservation

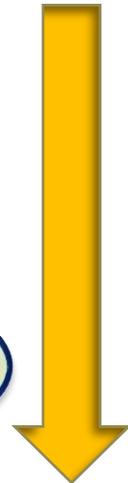
1. Les parcs nationaux

3

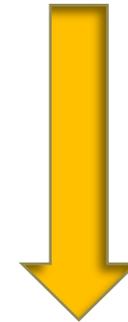
objectifs



**Protection de la
faune et de la flore**



**Organisation et gestion
des activités socio -
économiques**



**Education et
sensibilisation à
l'environnement**

2. Les réserves naturelles

Territoires protégés par une réglementation ministérielle dans l'objectif de conserver leurs richesses naturelles:

- **espaces**
- **espèces,**
- **objets géologiques rares ou caractéristiques, milieux naturels particuliers.**

3. Les aires protégées

Une aire protégée est, selon la définition de l'UICN, « un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés.

4. Réintroduction (ré établissement, réimplantation)

d. Réintroductions (= réétablissement, réimplantation): se dit lorsqu'une espèce animale ou végétale est réintroduite dans une région où elle a existé dans le passé et d'où elle a disparu du fait de l'homme.

5. Renforcement d'espèces

e. Renforcement: se dit quand on relâche ou replante des individus d'une espèce animale ou végétale dans une région d'où elle n'a pas encore disparu, mais où ses effectifs sont trop bas pour assurer sa viabilité.

6. Introductions de conservation

Introduction de conservation: se dit quand une espèce animale ou végétale, menacée dans sa région d'origine est introduite dans une région voisine géographiquement et aux biotopes similaires où elle n'a jamais existé.